



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 11 JANVIER 2024
A 20 HEURES**

Présents : Patrice CARTERON, Cyril VILLARD, Joël SEON, Murielle BEYNEL, Bruno GREGOIRE, Paul BONNIER, Xavier GRANJON, Lucia POINT, Thierry VACHON, Damien GIANDOLINI, Sandra PADEL

Excusés : NEANT

M. Damien GIANDOLINI est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nombre de Conseillers Municipaux : 11 - Conseillers Municipaux présents : 11 - Nombre d'absents : 0

Procurations : NEANT

Toutes les décisions ont été prises par scrutin ordinaire.

I. ORDRE DU JOUR

- Elections des postes de 1^{er} et 3^{ème} adjoint au Maire
- Tarifs Eau 2024
- Tarifs Cimetière 2024
- Modification de la convention pour le déneigement passée avec l'EARL des Deux Rivières
- Encaissement chèque AFPC – 3^{ème} versement 2022
- Convention de partenariat CDG42 – Pôle santé au travail
- Approbation de l'avenant N°1 à la convention de partenariat CCMDL – Réseau de bibliothèques, logiciel commun et mutualisation d'un coordinateur
- Fourniture et pose de colonnes d'apport volontaire – Signature du marché public
- Subvention Ecole de Grammond
- Fongibilité des Crédits

- Point sur le personnel communal
- Bilan des participations aux commissions CCMDL
- Questions diverses

II. DELIBERATIONS PRISES

Mme Catherine GANDIN, 1^{ère} adjointe au Maire, a démissionné de son poste en date du 4 janvier 2024.
M. Jean-Pierre POULAT, conseiller municipal, a démissionné du conseil municipal en date du 20 décembre 2023.

❖ **2024-01 – ELECTIONS DES POSTES DE 1^{er} et 3^{ème} ADJOINT AU MAIRE**

Suite à la démission de Mme Catherine GANDIN, 1^{ère} adjointe, Monsieur le Maire propose de maintenir le nombre d'adjoints à trois, et de procéder à l'élection du nouveau 1^{er} adjoint au Maire.

Considérant que Madame Catherine GANDIN démissionne également de son poste de suppléant à la Communauté de Communes, le nouveau 1^{er} adjoint prendra cette fonction de suppléant.

Il est procédé au vote de l'élection de Mr Cyril VILLARD, actuellement 3^{ème} adjoint, au poste de 1^{er} adjoint au Maire (10 votes pour, 1 vote blanc). Mr Cyril VILLARD est élu 1^{er} adjoint au Maire.



Il est également procédé au vote de l'élection de Mme Murielle BEYNEL, actuellement conseillère municipale, au poste de 3ème adjoint au Maire (11 votes pour). Mme Murielle BEYNEL est élue 3ème adjointe au Maire.

❖ **2024-02 – TARIFS EAU 2024**

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de faire évoluer les tarifs applicables au service eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'augmenter les tarifs H.T de 3% à compter du 1^{er} janvier 2024, comme suit :

-Droit fixe : 50.07 € H.T.

-Prix au m3 par personne pour les particuliers :

✓ De 0 à 25 m3 : 3,89 € H.T.

✓ De 26 à 40 m3 : 3,97 H. T

✓ De 41 m3 et au-delà : 4,12 € H.T

-Prix au m3 pour les professionnels (agriculteurs, artisans, commerçants...) : 3,89 € H. T

-Location compteur : 11.12 € H.T.

❖ **2024-03 – TARIFS CIMETIERE 2024**

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de réviser les prix de vente applicables aux différentes concessions du cimetière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'augmenter les tarifs des concessions du cimetière à compter du 1^{er} janvier 2024, comme suit :

Cimetière : Concession de quinze ans : 83 € le m² - Concession trentenaire : 130 € le m²

Columbarium : Concession de quinze ans : 295 € - Concession trentenaire : 470 €

Jardin du souvenir : 93 € comprenant les frais d'enregistrement et service rendu.

❖ **2024-04 – MODIFICATION DE LA CONVENTION POUR LE DENEIGEMENT PASSEE AVEC L'EARL DES DEUX RIVIERES**

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été passée entre la commune de GRAMMOND et l'EARL des deux Rivières concernant le déneigement et qu'il y a lieu de modifier l'article 3 de la convention afin d'actualiser le tarif horaire du déneigement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le tarif horaire à 74.00 € HT à compter du 1^{er} novembre 2023.

❖ **2024-05- ENCAISSEMENT CHEQUE AFPC -3^{ème} VERSEMENT 2022**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'analyse des consommations d'électricité des vestiaires du stade du Flanchard, l'AFPC lui a fait parvenir un troisième et dernier chèque de 2 078.50 € pour couvrir le reste de la consommation d'électricité de l'année 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque d'un montant de 2 078.50 € au nom de la commune.



❖ **2024-06 – CONVENTION DE PARTENARIAT CDG42 – POLE SANTE AU TRAVAIL**

Monsieur le Maire rappelle que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Loire (CDG42) reçoit chaque année la contribution de la commune de Grammond pour accomplir ses missions de santé au travail.

A ce titre, il est proposé une nouvelle convention d'adhésion au Pôle Santé au Travail, dont les objectifs principaux sont d'apporter plus de lisibilité à l'action complémentaire de deux services que sont la Médecine du travail et la Prévention des risques professionnels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de bénéficier d'un accompagnement complet en matière de Prévention et de Santé au Travail par une équipe pluridisciplinaire regroupant médecins, infirmiers, préventeurs, psychologues du travail et secrétaires médicales. Cette option permettra également de répondre aux exigences réglementaires en confiant au Centre de Gestion la mission d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité (ACFI).

❖ **2024-07 – APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT CCMDL – RESEAU DE BIBLIOTHEQUES, LOGICIEL COMMUN ET MUTUALISATION D'UN COORDINATEUR**

Monsieur le Maire rappelle que la CCMDL a permis la mise en réseau des bibliothèques de son territoire, notamment au travers d'un logiciel commun et l'embauche d'un coordinateur.

Des financements ont été accordés pour permettre la rémunération d'un poste de coordination du réseau des bibliothèques de la CCMDL (32 communes réparties sur deux départements : 25 dans le Rhône, 7 dans la Loire). Le financement se termine le 11 juin 2024, sans possibilité de renouvellement.

Chaque commune du réseau a conventionné avec la CCMDL pour la période du 12 juin 2021 au 31 décembre 2023. Compte tenu du financement jusqu'au 11 juin, Monsieur le Maire informe donc le Conseil municipal de la nécessité d'approuver l'avenant n°1 pour prolonger la convention de partenariat du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024.

Le Conseil municipal, ouïe l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant N°1 à la convention de partenariat et autorise Monsieur le Maire à le signer.

❖ **2024-08 – FOURNITURE ET POSE DE COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE – SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC**

Monsieur le Maire rappelle que la CCMDL a proposé aux communes de son territoire de porter la consultation concernant la fourniture et la pose de colonnes d'apport volontaire semi-enterrées et enterrées pour la collecte des déchets ainsi que la maintenance de l'ensemble de ces équipements. A ce titre, une convention de groupement de commande a été mise en place.

La consultation pour l'attribution des marchés de fourniture a été lancée par voie d'Appel d'Offres ouvert le 26 septembre 2023 avec une réception des offres le 6 novembre 2023.

La commission d'Appel d'Offres, réunie le jeudi 7 décembre 2023, a décidé de retenir l'entreprise ASTECH pour un montant maximum de 3.700.000 € HT (montant pour la CCMDL et les 32 communes).

Le Conseil municipal, ouïe l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les marchés et les futurs avenants éventuels.

❖ 2024-09 – SUBVENTION ECOLE DE GRAMMOND

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'école des 1001 découvertes pour le financement d'une participation au transport d'une sortie scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 89 € à l'école de Grammond.

❖ 2024-10 – FONGIBILITE DES CREDITS

Monsieur le Maire rappelle que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire. Elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et subventions aux associations, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT), sans modifier le montant global des crédits.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à ces mouvements de crédits de chapitre à chapitre sur le budget 2024.

III. POINTS SUR LE PERSONNEL COMMUNAL

La directrice du Périscolaire devrait être en congé maternité à partir du mois d'avril. Un agent territorial spécialisé des Ecoles Maternelles partira à la retraite début avril. Nous allons devoir chercher des remplaçants.

IV. BILAN DES PARTICIPATIONS AUX COMMISSIONS CCMDL

V. QUESTIONS DIVERSES

- Antenne relai : L'emplacement « filtre planté de roseaux du Villard » a été abandonné, l'emplacement « Gros Houx » a été retenu, mais nous sommes toujours à la recherche d'un emplacement approprié qui puissent répondre à tous les critères attendus.
- Ecole : Suite à divers cas de problèmes digestifs, nous allons réaliser un prélèvement d'eau à l'école pour analyse.

Procès-Verbal approuvé à Grammond, le 9 janvier 2024.

Damien GIANDOLINI
Secrétaire de séance,



Patrice CARTERON,
Maire,



Publié Le 12 février 2024